CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97242** **VALABLE JUSQU'AU** **20/02/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1997

Raison sociale : HYGIENE ASSISTANCE GILLI

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/12/2024

Capital : 7 622

23 BOULEVARD ROUGIER
04100 MANOSQUE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MANOSQUE A272

Siret : 412 687 279 00023

Code NACE : 8121Z

Numéro caisse de congés payés : 9176374

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010994876304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10980043904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 92 72 92 72 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CHRISTIANE (799 218 516) / FINANCIERE LIFE (830 918 736) / GILLI STEPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.hygiene-assistance.fr

E-mail : hygiene.assistance.gilli@resilians.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 680 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	3	21/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 10:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E97242** **VALABLE JUSQU'AU** **20/02/2027**

ÉDITÉ LE **10/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1997
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/12/2024
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MANOSQUE A272

Siret : **412 687 279 00023**
Code NACE : 8121Z
Numéro caisse de congés payés : 9176374

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010994876304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10980043904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **HYGIENE ASSISTANCE GILLI**

23 BOULEVARD ROUGIER
04100 MANOSQUE

Téléphone : 04 92 72 92 72 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.hygiene-assistance.fr
E-mail : hygiene.assistance.gilli@resilians.fr

Responsabilité légale :
CHRISTIANE (799 218 516) / FINANCIERE LIFE (830 918 736) / GILLI STEPHANE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	21/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	09/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 10:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.